

Date de dépôt : 18 juin 2010

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 10 000 000 F à la Ville de Genève pour la construction de l'extension du Musée d'ethnographie

Rapport de M. Jean-Louis Fazio

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Gabriel Barrillier, la Commission des travaux s'est réunie à trois reprises le 11 mai, le 1^{er} et 8 juin 2010 pour traiter de cet objet. Ont assisté aux séances M^{me} Florence Prini Saggio, directrice générale de l'office des bâtiments, DCTI, M. Marc Andrié, directeur des investissements, du patrimoine et des actifs de l'office des bâtiments, DCTI, et M. Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint, DCTI.

Les procès-verbaux de séances ont été rédigés par Mme Camille Selleger et M. Hubert Demain, que nous remercions vivement.

Audition du 11 mai 2010 : M. Patrice Mugny, conseiller administratif, Ville de Genève, et M^{me} Isabelle Charollais, co-directrice du département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève.

M. Mugny remercie la commission de l'avoir convié pour présenter ce projet et rappelle la collaboration de longue date entre les communes, l'Etat, les privés et la Ville de Genève. Il annonce que le comité de référendum contre le projet a déposé 6500 signatures ce jour même. Le projet sera donc vraisemblablement soumis au peuple de la Ville de Genève en septembre prochain, malgré le soutien unanime du Conseil municipal au projet ainsi que le soutien du Grand Conseil à la résolution y relative.

M^{me} Charollais explique que le projet prévoit l'agrandissement du musée existant. Un concours a été effectué et jugé au printemps 2008. Il a été présenté à la Commission des travaux du Conseil municipal en novembre 2009. Le projet a été accepté par le Conseil municipal et est aujourd'hui l'objet d'un référendum lié à la question de l'abattage des arbres sur l'esplanade. Ce projet a comme objet de préserver le bâtiment existant et de bâtir une extension servant à accueillir les collections du musée à l'angle de la rue des Bains et du boulevard Carl-Vogt. Le but est de créer un ensemble cohérent entre le musée existant, la future extension et l'école primaire. Le montant total brut du projet est de 63 263 700 F. Le montant à la charge de la Ville de Genève avoisine aujourd'hui les 50 millions de francs. Une participation du canton à hauteur de 10 millions de francs avait été évoquée et fait l'objet du présent projet de loi.

M^{me} Charollais explique que les locaux de l'extension permettront de répondre aux besoins d'exposition, la partie administrative se situant pour l'essentiel dans le musée existant, ce qui permettra de résoudre certains problèmes liés à la sécurité des œuvres d'art. Le niveau du rez-de-chaussée remplira les fonctions d'accueil. Les salles d'exposition se situeront en sous-sol, dont la grande salle d'exposition, de 2000 m², qui se situera au deuxième sous-sol. Il est nécessaire d'abattre les arbres présents dans le préau, afin de bâtir la partie excavée. Les ombrages seront toutefois restitués grâce au replantage d'arbres sur l'esplanade. Le bâtiment existant sera simplement adapté, afin d'accueillir les locaux administratifs ainsi que les ateliers d'ethnomusicologie. Un coin restaurant et bar est également prévu. Des volées d'escaliers permettront d'accéder aux salles d'exposition. Le rez inférieur accueillera une salle polyvalente. Sur l'arrière sont prévus des locaux de dépôt de collection et des locaux techniques relativement important. Un vide d' hauteur donnant sur la grande salle d'exposition permettra de mettre en valeur de grandes pièces. Le premier niveau accueillera la bibliothèque. Une médiathèque est également prévue au niveau de la mezzanine. Les arbres situés le long du boulevard Carl-Vogt seront enlevés pour procéder aux excavations puis replantés. L'arrière du musée va être requalifié par le plantage d'arbres et l'installation d'un trottoir, ainsi que d'un parking pour les deux-roues. Une entrée secondaire pour le personnel et l'administration y est également prévue, l'entrée principale restant au niveau de l'esplanade du musée. Le bâtiment existant reste dans sa configuration actuelle et seule l'annexe ayant été réalisée sur la gauche sera détruite. Le nouveau bâtiment vise le standard énergétique Minergie, tandis que l'ancien bâtiment s'en approchera le plus possible.

M^{me} Charollais indique que la demande d'autorisation a été déposée et que les appels d'offres sont en cours. Le démarrage est prévu pour l'été 2010, mais il va être reporté à l'automne 2010 en raison de la votation populaire. Le chantier devrait démarrer dès que l'autorisation sera en force et dès le résultat de la votation populaire. Dès 2012, le chantier devrait être suffisamment avancé pour permettre la réintégration des élèves au sein de l'école Carl-Vogt. La mise en service définitive du bâtiment devrait être effectuée en avril 2013.

Questions des commissaires

Surfaces :

M^{me} Charollais indique qu'actuellement, la surface d'exposition est d'environ 400 m², sachant que la future salle d'exposition comptera 2000 m², il en résulte qu'elle sera quadruplée (voir annexe). Le programme du projet a été calibré au plus proche de celui de la place Sturm. En ce qui concerne les locaux administratifs, le programme a été calibré au plus juste par rapport aux besoins des collaborateurs. Concernant les dépôts il est prévu des les installer en sous-sol sur le futur site d'Artamis.

M. Mugny explique qu'un musée poursuit trois missions : la première une mission de recherche, la deuxième une mission d'entretien et d'inventaire des collections et la troisième une mission de présentation des collections au public. Aujourd'hui, la présentation des collections au public est mineure par rapport aux collections stockées. Dans le futur, un bien plus grand nombre de pièces pourront être exposées. La rotation des pièces sera plus importante, même si la proportion des pièces présentées par rapport aux pièces stockées restera faible. Le Musée d'art et d'histoire connaît le même phénomène : sur le million d'objets qu'il possède, seule une petite fraction est exposée à la fois.

M. Mugny ajoute que l'extension permettra de mieux mettre en valeur les collections grâce à des salles de grande dimension, ce qui élargira le rayonnement du musée. De plus, le fait d'héberger un restaurant-bar où les visiteurs pourront se sustenter ainsi que d'offrir la possibilité d'utiliser la bibliothèque et la médiathèque représentera un attrait et une plus-value considérable pour le musée.

Financement :

A la question de savoir si le financement de ce projet de musée constitue la prémisses d'une certaine « cantonalisation » de la culture, M. Mugny rappelle que la Ville et le canton entretiennent un rapport historique,

notamment au sujet de la culture. Les prérogatives des deux entités seront tranchées plus clairement par le projet de nouvelle constitution. En outre, M. Mugny cite l'exemple du Jardin botanique, où de nombreux chercheurs, employés de la Ville, mettent leur savoir-faire et leur travail au service de l'Université et de l'Etat. La situation est la même pour le Musée d'art et d'histoire. Dans ces cas, il y a de véritables rapports d'échange Ville-canton, dans lesquels la Ville n'est pas toujours gagnante.

Budget :

M^{me} Charollais indique que l'estimation des coûts a été basée sur un devis général complet élaboré par les mandataires, elle ajoute que les appels d'offre concernant le gros œuvre ont été lancés et qu'ils sont d'ores et déjà rentrés.

Plan de mobilité :

M. Mugny indique que le quartier ne connaît pas de problèmes de mobilité, mis à part les chantiers qui y sont actuellement menés. Aucun plan de mobilité spécial n'y est donc prévu. Il ajoute que la ville est en train de créer un vrai centre culturel dans la zone de la rue des Bains, qui abrite des dizaines de galeries, ainsi que le Bâtiment d'art contemporain, qui abrite entre autres le MAMCO, le Centre de l'art et le Centre de la photo.

Conception énergétique :

Le bâtiment correspondra au label Minergie et sera chauffé avec « des pellets de bois ». M^{me} Charollais indique que cette option a été considérée comme rationnelle du point de vue énergétique, elle ajoute que la consommation du bâtiment sera minime et ne nécessitera certainement pas la livraison d'un camion par semaine. Concernant la production d'eau chaude, M^{me} Charollais explique que pour un tel musée elle est anecdotique et estime que pour cette raison, il n'a pas été jugé nécessaire d'installer des panneaux solaires.

Arborisation :

Les arbres dans la cours seront abattus, mais de nouvelles essences seront replantées à la fin du chantier sur l'esplanade. Bien entendu ils seront de plus faible gabarit excepté ceux du long des rues attenantes. M. Mugny précise que certains arbres, tels que les tilleuls qui seront abattus, sont nocifs pour les abeilles, car ils fonctionnent comme de véritables pièges pour celles-ci.

Annexe de Conches :

M. Mugny ajoute que le cas de l'annexe de Conches n'a pas encore été tranché. Cette annexe représente en effet un grand investissement pour un nombre de visiteurs relativement faible.

Conséquences en cas de refus populaire :

M. Mugny annonce que si le projet est refusé par le peuple, malgré l'unanimité moins une abstention du Conseil municipal, l'unanimité moins deux voix du Grand Conseil lors du vote de la résolution, et le soutien de tous les partis, il n'y aura pas de plan B. Le projet d'extension du musée d'ethnographie sera alors enterré.

Départ de M. Mugny et M^{me} Charollais, s'en suit une discussion sur les auditions à effectuer, il est décidé d'auditionner M. Charles Beer, président du DIP, et la DGM concernant les aspects de mobilité.

Audition du 1^{er} juin 2010 : M. Charles Beer, conseiller d'Etat, DIP, M^{me} Nadia Keckeis, adjointe SCC-DIP, et M. Alexandre Prina, chef de service DGM.

M. Beer rappelle le contexte particulier de cette subvention d'investissement conditionnant le versement d'un legs destiné au musée d'ethnographie (voir exposé des motifs). Il s'agit évidemment de l'engagement de l'Etat, mais ici surtout de la volonté d'une légataire qui souhaitait la reconstruction du musée, et en cas d'impossibilité dans les 5 ans, de pouvoir rénover le bâtiment existant. Ce projet de loi reprend la teneur d'un accord politique avec la Ville de Genève, qui a prévalu lors de l'élaboration d'un musée d'ethnographie à la place Sturm, refusé par référendum. L'Etat n'a pas varié dans sa position et son engagement vis-à-vis de ce musée, il s'agit de délivrer au Conseil d'Etat l'autorisation nécessaire à l'utilisation d'une fortune léguée dans ce but, et de verser avec ce projet de loi, une subvention à la rénovation et à l'agrandissement de ce musée de 10 000 000 de francs. Les répartitions subsistent et ne placent pas l'Etat en position de pilotage de ce musée. De plus, M. Beer mentionne à ce sujet un processus en cours de consultation, susceptible de modifier à terme la répartition des budgets consacrés à la culture (CELAC), tout en précisant bien que cette dynamique se trouve toujours au stade de la consultation. Il s'agit par ce projet de loi d'actualiser la volonté d'une légataire (visibilité des collections, accessibilité accrue aux aspects multiculturels au cœur d'une ville internationale).

Questions des commissaires

Subvention :

A la question d'un commissaire qui demande si le canton devra alors compenser d'un montant de l'ordre de 1,7 million, en fonction du solde restant pour atteindre les 10 millions requis, avec ce projet de loi.

M. Beer informe que le legs s'élève à environ 8 300 000 F; dont 800 000 F ont été prélevés pour le concours d'architecture. M^{me} Keckeis ajoute que ce legs reste grevé d'un montant de l'ordre de 80 000 F annuels, soit 7000 F mensuels destinés à la sœur de la défunte. Plus le temps passe plus ce legs diminue. M. Girard explique que ce legs est géré par un notaire, en tant qu'exécuteur testamentaire, quant à la participation de l'Etat, elle est arrêtée à 10 millions, l'engagement de 10 millions est séparé, et s'ajoute à celui du legs. M. Beer rappelle que le versement de ce legs est conditionné à la réalisation effective du projet. M. Girard indique que dans l'éventualité du refus de ce crédit de 10 Millions par le Grand Conseil, le legs pourra être versé. Il ne s'agit pas d'une condition express pour le versement du legs. M. Beer résume : 10 000 000 F prévus pour l'Etat, 7 500 000 F provenant du legs, 8 000 000 F en provenance de l'ACG soit environ 25 000 000 F, et le solde à la charge de la ville de Genève. M. Beer indique que l'Etat s'était engagé de longue date depuis plus de 10 ans et de manière répétée vis-à-vis de ce projet, voir PL 8358 d'octobre 2000 qui mentionnait déjà ce montant. Par ailleurs, il convient de se déterminer, de manière claire, sur l'intérêt cantonal que représente ce musée, son rayonnement et sa pérennité. Dans l'hypothèse où, le référendum l'emporterait, le projet ne pourrait alors pas être tenu, et le montant ne sera pas versé. Le risque est limité dès lors que si le référendum l'emporte, comme en 2001, les montants ne seront pas dépensés. De plus en cas de dépassements, ils seront à la charge de la Ville, l'Etat ne participant qu'à hauteur de 10 millions F.

Mobilité :

Un commissaire s'interroge sur les aspects liés à la mobilité à destination des visiteurs extérieurs, l'Etat a-t-il prévu certains aménagements (parking), et il soulève également la modification par la DGM de la circulation prévue à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Un autre commissaire rappelle à ce propos qu'un plan a été adressé à la Commission des pétitions par le DCTI, faisant état d'une zone 30 km/h dans le quartier de la Jonction et souhaiterait connaître les interactions envisagée entre toutes ces zones proches, aboutissant probablement à une réduction de la mobilité existante.

M. Prina indique que la direction générale de la mobilité (DGM) a été sollicitée à propos de ce projet, et a été en mesure de conclure que ce projet n'avait pas de conséquences sur le parcellaire public, ni sur la mobilité douce ou les transports publics. Il se réalisera sans création de parkings supplémentaires. Par conséquent, aucun plan de mobilité n'a été élaboré vis-à-vis de ce musée, dans la mesure où les infrastructures assez denses, existantes au centre-ville devraient suffire à la bonne circulation des visiteurs (TPG 2 lignes de Trolleybus + TCOB + 1 ligne supplémentaire, à proximité), sans compter les parkings à proximité directe (parkings de Plainpalais, Unimail, E. Ansermet). A propos de la rue de l'Ecole-de-médecine et du pont Wilsdorf, ce pont est accompagné d'un réaménagement de la rue qui le prolonge, sur la base du projet d'aménagement du schéma de circulation actuel. En conclusion, pas de véritable changement au plan de la mobilité et pas de nouvelle zone 30 km/h au boulevard Carl-Vogt et à la rue David-Dufour.

Séance du 8 juin 2010 : position des groupes

Les Socialistes sont parfaitement disposés à se déterminer par un vote favorable, il convient en effet, d'adresser un signal positif alors que le référendum est en cours, et d'adresser également le même signal à la Ville de Genève.

Le MCG ira dans le même sens, souhaitant donner un signal fort en faveur de ce projet.

Pour les Verts, il est nécessaire de délivrer un signal positif vis-à-vis d'une démarche ayant nécessité déjà une longue concertation.

L'UDC soutiendra ce projet de loi.

Les Libéraux soutiendront ce projet de loi, et feront preuve de loyauté dans la négociation contrairement à certaines positions de la Ville de Genève (P+R de Sécheron), et confirmeront les engagements du canton. Toutefois, les préoccupations subsistent quant au plan de circulation, et si la réponse fournie par M. Prina ne manque pas d'intérêt, les plans de la Ville restent d'actualité et nécessiteront une négociation approfondie avec le DIM.

Le PDC entrera en matière.

Les Radicaux entreront également en matière.

Vote en premier débat

Le Président met aux voix l'entrée en matière sur le PL 10650

Vote d'entrée en matière sur le PL 10650

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 2 Ve, 1 S
Contre : – Abst. : – [unanimité].

Vote en deuxième débat

Le Président débute la lecture en sollicitant ses collègues pour toutes leurs remarques, interrogations ou propositions d'amendements.

Le Président met aux voix le titre et préambule

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 2 Ve, 2 S Contre : – Abst. : – [unanimité].

Le Président met aux voix l'article 1

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 2 Ve, 2 S Contre : – Abst. : – [unanimité].

Le Président met aux voix l'article 2

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 2 Ve, 2 S Contre : – Abst. : – [unanimité].

Le Président met aux voix l'article 3

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 2 Ve, 2 S Contre : – Abst. : – [unanimité].

Article 4 : question d'un commissaire

Un commissaire souhaiterait des explications concernant le mécanisme d'amortissement appliqué au titre de subvention cantonale d'investissement.

M. Andrié indique qu'il s'agit d'une obligation comptable imposée par le département des finances. M^{me} Prini ajoute après vérification, que ce

mécanisme d'amortissement est parfaitement justifié et correspond à la pratique ordinaire, il s'agit d'un actif amorti sur 40 ans, cas échéant (article 7), en cas de vente du bien, une rétrocession proportionnée devra être consentie à l'État.

Le Président met aux voix l'article 4

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 2 L, 2 R, 1 PDC, 2 Ve, 2 S Contre : – Abst. : 1 L [adopté].

Article 5 : proposition d'amendement

Un commissaire voudrait éviter toute confusion ou mauvaise surprise en précisant exactement la nature du projet retenu, et en rajoutant la mention : « (...) selon le projet primé du 25 avril 2008 (projet OGIEK) ».

Une commissaire estime pour sa part qu'il serait plus sage de laisser une latitude éventuelle vis-à-vis d'un ultime projet, à la suite du référendum, sans risquer de devoir rouvrir l'ensemble de la procédure parlementaire.

Un autre commissaire va dans le même sens, et même si il comprend sur le fond les préoccupations de son collègue, il faut ménager la possibilité d'obtenir un accord entre les référendaires sur certains détails.

Vote de l'amendement: « (...) **selon le projet primé du 25 avril 2008 (projet OGIEK)** ».

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 3 Lib, 1 Rad, 1 PDC Contre : 2 Soc Abst. : 2 Ve, 1 Rad [adopté].

Le Président met aux voix **l'article 5 dans son ensemble, tel que modifié**

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC Contre : 2 S Abst. : 2 Ve [adopté].

Article 6 : proposition d'amendement

Un commissaire serait d'avis d'activer le principe de précaution, et porter la durée jusqu'en 2015.

M. Andrié assure que les travaux devraient être terminés en principe, en 2013.

Vote de l'amendement : « s'éteint à fin **2015** ».

Pour : 1 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 2 Ve, 2 S Contre : –
Abst. : 1 MCG [**adopté**].

Le Président met aux voix **l'article 6 dans son ensemble, tel que modifié**

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 2 Ve, 2 S Contre : – Abst. : –
[unanimité].

Le Président met aux voix l'article 7

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 2 L, 2 R, 1 PDC, 2 Ve, 2 S Contre : – Abst. : 1 L
[adopté].

Le Président met aux voix l'article 8

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 2 Ve, 2 S Contre : – Abst. : –
[unanimité].

Vote en troisième débat

Le Président met aux voix l'ensemble du projet de loi.

Vote du projet de loi **PL 10650** dans son ensemble

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 3 L, 2 R, 1 PDC, 3 Ve, 2 S
Contre : – Abst. : – [**unanimité**].

Catégorie de débat : aux extraits, en urgence à la dernière séance plénière de juillet, ou à la première de la rentrée scolaire de septembre.

Annexes :

- *Projet d'agrandissement du MEG ;*
- *Présentation Power Point agrandissement et rénovation du MEG ;*
- *MEG comparatif des surfaces à destination du public ;*

Projet de loi (10650)

ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 10 000 000 F à la Ville de Genève pour la construction de l'extension du Musée d'ethnographie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global fixe de 10 000 000 F est ouvert au Conseil d'Etat au titre de subvention cantonale d'investissement pour la construction de l'extension du Musée d'ethnographie.

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2011 sous la rubrique 05040600 56200000.

² L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement «nets-nets» fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 But

Cette subvention doit permettre la construction de l'extension du Musée d'ethnographie selon le projet primé du 25 avril 2008 (projet OGIEK).

Art. 6 Durée

La disponibilité du crédit d'investissement s'éteint à fin 2015.

Art. 7 Aliénation du bien

En cas d'aliénation du bien avant l'amortissement complet de celui-ci, le montant correspondant à la valeur résiduelle non encore amortie est à rétrocéder à l'Etat.

Art. 8 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, du 19 janvier 1995.

PR n°739

AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DU MEG



COMMISSION DES TRAVAUX

4 novembre 2009

Mandataires :
Graber Pulver Architekten AG, Zurich/Berne

Weber + Broennimann AG, Ingénieurs civils, Berne

SERVICE D'ARCHITECTURE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENTVILLE DE
GENÈVE

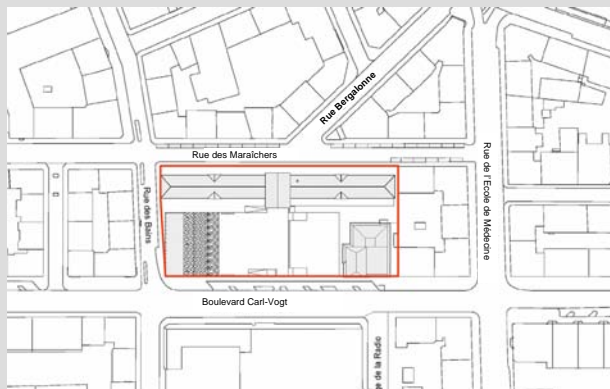
SITUATION

SERVICE D'ARCHITECTURE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENTVILLE DE
GENÈVE

SITUATION

SERVICE D'ARCHITECTURE DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT



DEMANDE DE CRÉDIT

SERVICE D'ARCHITECTURE DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT



LIBELLÉ	MONTANTS DES CRÉDITS BRUTS	PARTICIPATION DE TIERS	MONTANTS DES CRÉDITS NETS	SUBVENTION	SERVICE GESTIONNAIRE
Crédit I agrandissement et rénovation du musée	63 263 700				Service d'architecture
Fonds spécial issu du legs Lancoux		- 8 300 000			
Subvention du Fonds d'équipement communal		- 7 000 000	47 963 700	(200 000) *1	
Crédit II équipement en matériel informatique et de télécommunication	211 600	0	211 600		DSIC
Crédit III équipement des salles d'exposition et des ateliers	1 766 400	0	1 766 400		MEG
Montant total des crédits demandés	65 241 700	- 15 300 000	49 941 700	(200 000) *1	

Autorisation DD 103'075 déposée le 11 août 2009

Ouverture du chantier : été 2010

Mise en exploitation : 2013

*1 Subvention éventuelle pour un montant de 200 000 du Fonds énergie des collectivités publiques, non déduite

PROGRAMME

SERVICES D'ARCHITECTURE
DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT
M. L. L. R.
G. N. E. V. S.


Le nouvel ensemble bâti place les espaces d'exposition et de séminaires dans un grand volume enterré, situé sous une esplanade ouverte au public.

Les locaux sont répartis entre :

- une partie publique destinée aux visiteurs et située dans le nouveau bâtiment.
- une partie administrative abritant des bureaux, des ateliers et les locaux des ADEM (ateliers d'ethnomusicologie), située principalement dans le bâtiment existant.

Les deux bâtiments sont reliés par le sous-sol de manière à garantir un bon déroulement des activités.

NOUVEAU BÂTIMENT

- 2 sous-sols accueillant les espaces d'exposition, le foyer, la salle polyvalente, 2 salles de séminaire, des ateliers et les magasins de la bibliothèque.
- 3 niveaux accueillant le hall d'entrée, la cafétéria, la boutique, l'atelier de restauration, l'atelier de médiation et la bibliothèque.

PROGRAMME

SERVICES D'ARCHITECTURE
DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT
M. L. L. R.
G. N. E. V. S.


BÂTIMENT EXISTANT

- 1 sous-sol accueillant les archives et des ateliers.
- 3 niveaux hors-sol accueillant des bureaux, des ateliers et les locaux des ADEM.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

L'esplanade peut être utilisée pour diverses manifestations du quartier.

Le préau, situé en léger contrebas, est séparé de l'esplanade par un long banc.

La cour située à l'arrière du bâtiment existant est rendue aux piétons.

Elle sera ombragée par une rangée d'arbres.

EXPOSÉ DES MOTIFS

SERVICES D'ARCHITECTURE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENTM U N I C I P A L I T É
D E G È N È V E

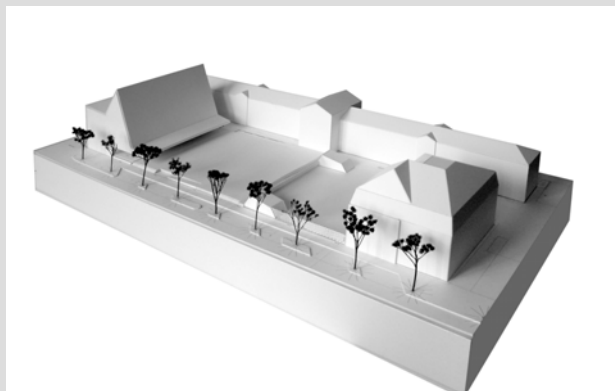
L'offre culturelle et les services que le MEG peut offrir dans ses locaux actuels ne répondent plus aux exigences du public, ni aux exigences spatiales et techniques d'un musée d'ethnographie contemporain, notamment en raison de l'exiguïté et de l'inadéquation des espaces d'accueil et d'exposition.

Les activités imposant des infrastructures techniques ou de sécurité spécifiques se déroulent dans des conditions insatisfaisantes ne répondant plus aux normes en vigueur.

L'agrandissement et la rénovation du MEG sont donc nécessaires au développement de l'offre aux usagers et à la qualité de l'accueil du musée, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail et au bon fonctionnement des activités du MEG.

MAQUETTE

SERVICES D'ARCHITECTURE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENTM U N I C I P A L I T É
D E G È N È V E

MAQUETTE

SERVICES D'ARCHITECTURE

REGARDONNANT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMBIENTM O U S S E
G E N E V E

COUPE LONGITUDINALE

SERVICES D'ARCHITECTURE

REGARDONNANT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMBIENTM O U S S E
G E N E V E

REZ-DE-CHAUSSÉE

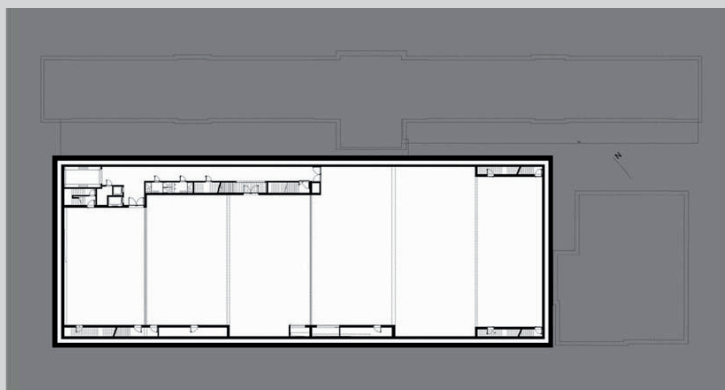
SERVICES D'ARCHITECTURE DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENTM O U L I N
D E N E V E

1ER SOUS-SOL

SERVICES D'ARCHITECTURE DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENTM O U L I N
D E N E V E

2ÈME SOUS-SOL

SERVICES D'ARCHITECTURE

REGARDONNET DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENTM O U R
D E N E V E

1ER ÉTAGE

SERVICES D'ARCHITECTURE

REGARDONNET DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENTM O U R
D E N E V E

2ÈME ÉTAGE

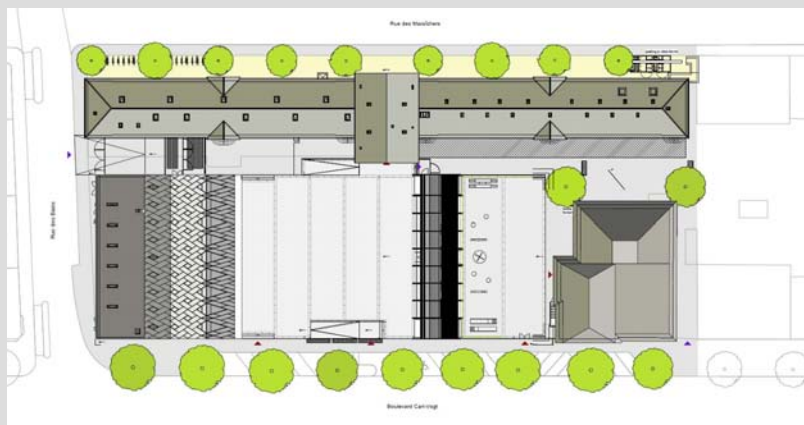
SERVICES D'ARCHITECTURE DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

3ÈME ÉTAGE

SERVICES D'ARCHITECTURE DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

BUREAU D'ARCHITECTURE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENTM O U L L E R
G E N È V E

BÂTIMENT EXISTANT

BUREAU D'ARCHITECTURE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENTM O U L L E R
G E N È V E

PROJET – boulevard Carl-Vogt

SERVICES D'ARCHITECTURE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENTM U L S
G E N È V E**PROJET – rue des Maraîchers**

SERVICES D'ARCHITECTURE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENTM U L S
G E N È V E

FOYER DU 1ER SOUS-SOL – escalier principal

SERRES D'ARCHITECTURE

REGARDONNÉ DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENTM O U L E R
G E N È V E**BIBLIOTHÈQUE – médiathèque du 2ème étage**

SERRES D'ARCHITECTURE

REGARDONNÉ DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENTM O U L E R
G E N È V E

CONCEPTION ÉNERGÉTIQUE

Service de l'Énergie

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTION
ET DE L'AMÉNAGEMENT

W L S R H C
G E N E V E



OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES

- Assurer des conditions climatiques optimales pour la conservation des biens culturels
- Respecter les principes de la stratégie « 100% renouvelable en 2050 »

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES ENVELOPPES

- **Nouveau bâtiment (SRE = 6'733 m²) : MINERGIE (< 31 kWh/m².an)**
Indice prévisionnel de dépense de chaleur pour le chauffage = 25 kWh/m².an
- **Ancien bâtiment (SRE = 3'544 m²) : réduction des consommations de 35 %**
Indice prévisionnel de dépense de chaleur pour le chauffage = 127 kWh/m².an

UN CONCEPT TECHNIQUE ET CLIMATIQUE PERFORMANT

- **Production de chaleur** centralisée par une chaudière bois-pellets OPAIR 2012
- **Production de froid** par une machine frigorifique avec récupération de chaleur
- **Ventilation double flux** avec récupération de chaleur à haut rendement
- Diffusion par dalles actives, free cooling en hiver (nouveau bâtiment)

CONCEPTION ÉNERGÉTIQUE

Service de l'Énergie

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTION
ET DE L'AMÉNAGEMENT

W L S R H C
G E N E V E



CONCEPT TECHNIQUE ÉLECTRICITÉ / SANITAIRE

- Éclairage direct par des luminaires à haut rendement
- Installation de sondes de détection de présence
- Utilisation de robinetteries basse consommation « Energy »

ADEQUATION A L'AGENDA 21

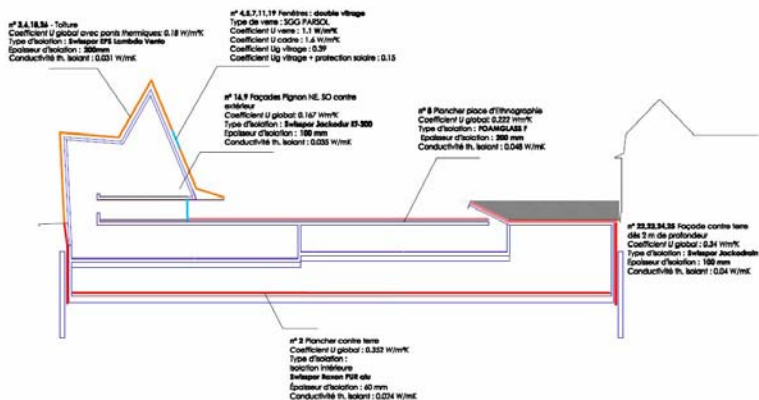
- **Projet conforme à la stratégie 100 % renouvelable en 2050**
- **Amélioration des conditions de confort dans l'existant**
- **Amélioration des conditions climatiques de conservation des biens culturels**
(HR = 50% ± 5% et T = 20°C ± 1°C)

SUBVENTION

- Une requête en subvention d'un montant de 200'000 CHF au fonds énergie des collectivités publiques sera prochainement déposée.

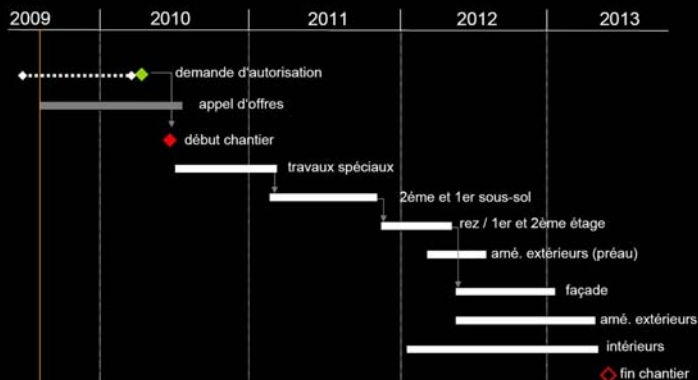
PLAN DES COEFFICIENTS U ET TYPES D'ISOLATION

SERVICES DE L'ENERGIE

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMENAGEMENTM U L
G E N E V E

PLANNING

SERVICES D'ARCHITECTURE

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMENAGEMENTM U L
G E N E V E

DÉPARTEMENT
DES AFFAIRES CULTURELLES

MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE

DOMAINE DES MUSÉES



Genève, le 2 juin 2006

Projet d'agrandissement du Musée d'ethnographie

Jacques Hainard,
Directeur

Conception et rédaction
Philippe Mathez, Grégoire de Ceuninck

MEG

MEG CARL-VOGT
BD CARL-VOGT 65
CASE POSTALE 191
CH-1211 GENÈVE 8

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

T +41(0)22 418 45 50
F +41(0)22 418 45 51
WWW.VILLE-DE.CH/MEG - WWW.GENEVA-CITY.CH
TPG BUS 1, 32 (ARRÊT ÉCOLE-DE-MÉDECINE)

Préambule

Le **Musée d'ethnographie** a rouvert ses portes au public en novembre 2005, après le **déménagement de toutes ses collections** dans des réserves externes, sises aux Ports-Francis, et le **rafraîchissement des salles d'expositions** du bâtiment du Boulevard Carl-Vogt. Plébiscitée par le public, l'exposition de synthèse "Nous autres" a enregistré une **fréquentation soutenue** dès les premiers jours d'ouverture. Les projets d'exposition mis en place par la nouvelle direction renforceront encore cet intérêt.

Dès aujourd'hui, le Musée d'ethnographie doit envisager un **agrandissement de ses locaux** pour poursuivre le **développement de sa mission** de conservation, de recherche et de diffusion. En particulier, la mission de diffusion nécessite de **nouveaux espaces** pour répondre à la **forte demande du public** et y organiser simultanément des **expositions de synthèse et de référence**¹, ainsi que **expositions ponctuelles**². Les espaces dévolus aux **activités pédagogiques** et aux **animations**, en croissance constante, se révèlent insuffisants. L'**intégration des Ateliers d'ethnomusicologie** au Musée

d'ethnographie favoriserait en ce sens une nouvelle dynamique. Le partage de locaux avec le Département d'anthropologie de l'Université de Genève n'est plus envisagé, les besoins en surfaces étant trop importants pour être intégrés à l'agrandissement du Musée d'ethnographie.

Enfin, une redistribution et la transformation des locaux actuels permettraient d'**améliorer les conditions de travail** des collaborateurs scientifiques, administratifs et techniques du Musée et de doter l'institution d'une **véritable médiathèque et bibliothèque**, à disposition du public, des chercheurs et des étudiants.

L'ethnographie et l'anthropologie sociale et culturelle ont contribué depuis plus d'un siècle à construire **un autre regard**. Plus que jamais, le Musée d'ethnographie est un lieu essentiel à la **réflexion** sur les sociétés et à la **compréhension** des faits sociaux et culturels. C'est cette **mission séculaire** que le Musée d'ethnographie de Genève poursuivra au cœur de la **Région métropolitaine lémanique**³, au service des citoyennes et des citoyens et de leurs hôtes.

1 La programmation du Musée d'ethnographie repose principalement sur ces deux types d'exposition.

Les expositions de synthèse s'appuient sur une vaste réflexion anthropologique pour éclairer une problématique. Elles font appel à l'ensemble des savoirs disponibles sur une question d'intérêt général pour la société.

Les expositions de référence proposent une lecture approfondie d'un aspect de la culture, d'une communauté ou encore d'une collection spécifique.

2 Conformément aux orientations stratégiques du Département des affaires culturelles, les expositions ponctuelles permettent de suivre l'actualité et d'inscrire le Musée d'ethnographie dans les événements ponctuant la vie de la Cité.

3 Voir à ce propos l'ouvrage de Xavier Comtesse et de Cédric van der Poel, *Le feu au lac : vers une Région métropolitaine lémanique*, 2006.

Un musée novateur ancré dans la cité depuis 105 ans

"L'ethnographie, considérée en elle-même, est devenue depuis l'immense effort accompli dans ces cinquante dernières années par l'anthropologie dans toutes ses directions, une des branches les plus importantes de la science contemporaine." Eugène Pittard, *A propos du futur musée: les collections ethnographiques*, 1901

L'importance des collections ethnographiques du Musée d'ethnographie de Genève s'explique par l'exceptionnelle et ancienne **ouverture sur le monde** de cette ville. Le fonds d'objets le plus ancien provient de **marchands**, de **missionnaires** et de **scientifiques**, et remonte au 18^e siècle. Disséminées dans plusieurs institutions, notamment le Musée des missions et le Musée archéologique, les **collections ethnographiques** furent rassemblées en **1901** à la villa Mon Repos, accueillant le **Musée d'ethnographie** que venait de fonder **Eugène Pittard**.

En 1941, le Musée d'ethnographie s'installera dans l'ancienne école du Boulevard Carl-Vogt. Le Conseil municipal souligne alors la **valeur prospective** de l'institution, ses **vertus éducatives** et sa **dimension internationale**. Très rapidement à l'étroit, le Musée se dotera en 1948 déjà d'une nouvelle salle d'exposition construite sous l'ancienne marquise d'une des ailes du bâtiment.

Grande figure des sciences humaines, Eugène Pittard donna une **puissante impulsion** au Musée jusqu'à sa mort en 1962. Il s'efforça de faire bénéficier cette institution de l'**afflux de personnalités étrangères** amenées à Genève par la Société des Nations et les autres organisations internationales. Se détachent aussi les noms de quelques **grands collectionneurs** dont le Musée a hérité: Alfred Bertrand, Horace van Berchem, Georges Barbey, Emile Chambon, Georges Amoudruz, etc. Le Musée d'ethnographie de Genève possède aujourd'hui avec le Musée des cultures de Bâle **l'une des deux plus importantes collections** ethnographiques de Suisse.

Renouer avec la vocation prospective et internationale du Musée d'ethnographie

Depuis les **années 60**, le Musée d'ethnographie est confronté à une **insuffisance chronique de locaux** adéquats et à une **succession d'études**, restées sans suite, en vue de sa relocalisation. Les limites disciplinaires de l'institution sont redessinées avec le **départ en 1967**, par manque de place, de l'**archéologie** et de l'**anthropologie physique**, refondues en un département rattaché à la faculté des sciences de l'Université de Genève.

Un **concours d'architecture** pour un **nouveau Musée d'ethnographie à la Place Sturm** est lancé en 1995, durant la direction de Louis Necker. En **2001**, les électeurs de la Ville de Genève acceptèrent toutefois le **référendum** lancé **contre le crédit de construction** du bâtiment primé. Sous la direction de Ninian Hubert van Blyenburgh, des **mesures urgentes** sont prises pour assurer la pérennité des collections et disposer d'espaces d'exposition mieux adaptés. Les collections sont installées dans des **réserves externes** entre 2003 et 2004 et les **salles d'expositions rafraîchies** au début de l'année 2005. L'exposition de synthèse "Nous autres" connaît un succès immédiat.

Malgré ces améliorations notables, le besoin du Musée d'ethnographie de disposer d'**espaces plus importants** et réellement **adaptés à la muséologie contemporaine** et à la large vocation publique de l'institution reste entier.

Un **agrandissement du bâtiment actuel** permettrait aujourd'hui au Musée d'ethnographie de **renouer véritablement avec sa vocation prospective et internationale** souhaitée par Eugène Pittard:

- **mettre en valeur l'immense patrimoine** culturel de l'humanité réuni par les chercheurs et les collectionneurs genevois,
- **animer le dialogue** entre les cultures et les communautés,
- **stimuler la réflexion** sur les enjeux sociaux et culturels de notre quotidien et construire un avenir collectif.

Pour un Musée d'ethnographie contemporain

Se référant à son **histoire séculaire** et à la **discipline scientifique** qui en a permis le développement, le Musée d'ethnographie de Genève entend poursuivre sa mission en continuant à **revendiquer** simplement l'appellation de **Musée d'ethnographie** de Genève, plutôt que de se tourner vers une des **nouvelles dénominations en vogue** (musée des cultures du monde, musée des civilisations, etc.) dont on a rebaptisé plusieurs institutions centenaires en Europe et en Amérique du Nord. **Raison d'être** du Musée d'ethnographie, **l'héritage des collections ethnographiques** est indissociable du discours de l'institution et de sa réflexion.

Si l'ethnographie est le plus souvent **associée à la science des sociétés exotiques**, rien ne sert de dénoncer l'**archaïsme de cette représentation** de la discipline, quand bien même les recherches et les approches reconnues comme ethnologiques ou anthropologiques **dépassent désormais très largement le domaine classique** de la discipline. Historiquement, l'ethnographie a depuis les années 1850 constitué un moyen d'**approche privilégié des cultures et des sociétés** dites "primitives", en opposition aux sociétés dites "civilisées". Pourtant **seule l'ethnographie**, avec ses méthodes d'investigation originales, a permis d'appréhender les sociétés traditionnelles qui ont accédé ainsi au **statut d'objet scientifique**.

Aujourd'hui, les termes **ethnographie**, **ethnologie** et **anthropologie** sont à peu près équivalents ou, tout au moins, les **trois étapes** méthodologiques d'un **même projet**: on parle d'ethnographie pour qualifier la collecte de données premières sur le terrain (observation et description d'une culture) et d'ethnologie ou d'anthropologie pour évoquer l'effort d'explication et d'interprétation de ces observations. Néanmoins, l'ethnographie, institutionnalisée depuis la fin du 19^e siècle, est de plus en plus confrontée à la concurrence d'autres disciplines des sciences humaines (l'histoire, la sociologie, etc.). C'est pourquoi il est primordial de **défendre sa vocation universaliste** d'une actualité essentielle: **comprendre toutes les formes de sociétés**, existantes ou ayant existé, dans le **respect de la différence**.

De plus l'**expérience de l'altérité** reste indéniablement un des apports principaux de l'ethnographie, la **distance de l'ethnologue à son objet** d'étude étant une des conditions pour l'**acquisition d'un regard critique**, non seulement nécessaire à la **compréhension de l'Autre**, mais aussi de sa **propre culture**. C'est dans ce sens que travaille le Musée d'ethnographie de Genève, proposant des **approches thématiques** et des **problématiques** dont l'objectif vise à **déconstruire nos préjugés** sur les autres et sur nous-mêmes. Le Musée d'ethnographie a par ailleurs dépassé depuis longtemps les barrières existantes entre une ethnographie d'ici et d'ailleurs, proposant une **réflexion véritablement anthropologique** sur l'ensemble des phénomènes sociaux et culturels, dans le temps présent comme dans le passé.

Principaux besoins fonctionnels

Le présent projet d'agrandissement repose sur l'**évaluation des besoins fonctionnels** du Musée d'ethnographie. Ceux-ci sont présentés ci-après en distinguant les **espaces publics** des **espaces privés**, destinés aux services administratifs, scientifiques et techniques du Musée. Les réserves des collections sont maintenues aux Ports-Francs et ne sont pas concernées par le présent document.

La nouvelle volumétrie offerte par un **agrandissement** du bâtiment du Boulevard Carl-Vogt est non seulement profitable à la **création de nouveaux espaces publics** et de **locaux techniques**, mais permet par ailleurs de **décharger l'ancien bâtiment** qui pourrait être réservé à la **bibliothèque**, ainsi qu'aux **services administratifs et scientifiques**.

Ainsi, la **surface utile du Musée** d'ethnographie **passera à 8'160 m²** (actuellement de 2'427 m²), dont **5'300 m² exclusivement destinés aux espaces publics** (salles d'exposition, salles de spectacle et de conférence, bibliothèque, hall, boutique et café, etc.). Les **espaces privés** (bureaux, locaux d'inventaire, ateliers, etc.) bénéficieront d'une surface de **2'860 m²** au lieu des 1038 m² actuels. La **surface totale après agrandissement**, incluant les zones de circulation et les installations techniques, s'élèvera à **9'384 m²**. Ces métrés doivent être considérés comme des indications qui seront nécessairement adaptées aux besoins exprimés, espace par espace, en fonction des partis pris architecturaux.

Des **zones de sécurité différenciées** en fonction de leur usage (mise sous alarme, accès réservés, etc.) devraient permettre un usage plus rationnel du Musée. L'**accessibilité aux personnes à mobilité réduite** pour l'ensemble du bâtiment est en outre intégrée au projet.

1. Espaces publics

1.1. Salles d'exposition

De nouveaux espaces sont indispensables à la mise sur pied d'une **programmation** reposant sur **trois types d'expositions**: expositions de **synthèse**, de **référence** et **ponctuelles**¹. 3'500 m² de surface d'exposition sont prévus, **2'000 m²** étant réservés aux expositions de synthèse, **1'000 m²** aux expositions de référence et **500 m²** aux expositions ponctuelles.

L'utilisation de l'**ensemble des espaces** (sur un ou deux niveaux) pour une **seule exposition** doit être possible. Les espaces d'exposition comporteront un **minimum de contraintes architecturales** (piliers, cloisons fixes, etc.) et seront équipés d'un système de **cloisons modulables** permettant de créer des partitions différentes au gré des projets. Elles seront toutes équipées d'une **grille technique** au plafond (éclairages, décors, etc.), ainsi que de prises et canaux électriques et informatiques au sol, conformément à la **pratique muséographique**. L'installation d'un **plancher réglable** à hauteur variable offrira des possibilités de jouer avec les niveaux.

Les salles d'exposition seront toutes aménagées selon le principe de la "**boîte noire**", sans lumière du jour et baies vitrées, afin de garantir un **contrôle optimal** de la lumière et du climat. Leur **aménagement intérieur** est **brut**, de manière à pouvoir y **déployer une scénographie** propre à chaque projet. Un **couloir de service**, relié au **monte-charge**, facilitera l'accès aux salles et renforcera la sécurité lors des montages d'exposition.

¹ Les expositions de synthèse s'appuient sur une vaste réflexion anthropologique pour éclairer une problématique et font appel à l'ensemble des savoirs disponibles sur une question d'intérêt général pour la société. Les expositions de référence proposent quant à elles une lecture approfondie d'un aspect de la culture, d'une communauté ou encore d'une collection spécifique. Les expositions ponctuelles répondent à l'actualité ou s'inscrivent dans les événements ponctuant la vie de la Cité.

1.2. Salles de spectacle, de conférence et de séminaire

Une **salle de spectacle polyvalente** d'une capacité de **300 places** (environ 350 m²) doit permettre au Musée et aux Ateliers d'ethnomusicologie d'organiser **spectacles, concerts, projections, colloques et conférences**. Grâce à des **gradins** et des **parois mobiles**, elle pourra aisément être **adaptée en deux salles indépendantes** de 150 places chacune. Celle-ci sera dotée d'une **insonorisation** adéquate, d'une scène, d'une **régie** et de **loges** pour les artistes.

Une **seconde salle de conférence** et de projection, d'une capacité de **60 places** (environ 150 m²), modulable en **deux salles de séminaire** de 30 places, complètera l'offre.

1.3. Salles d'animation et de répétition

Des salles d'**animation**, de **répétition** et d'**enregistrement** accueillent les activités créatrices destinées au **jeune public**, ainsi que les **stages de danse et d'ethnomusicologie**. Une surface de 250 m² couvrira l'ensemble des besoins du Musée d'ethnographie et des Ateliers d'ethnomusicologie. Un soin particulier est porté à l'**isolation sonore** de ces locaux, équipés en outre de **vestiaires**.

1.4. Médiathèque et bibliothèque

Les **ressources documentaires** disponibles au Musée sont **innombrables**: ouvrages, revues, fonds historiques, archives sonores, iconographiques et audiovisuelles, etc. Les locaux de la **nouvelle médiathèque et bibliothèque** doivent offrir tous les équipements nécessaires pour la **consultation par le public** (salle de lecture, postes de consultation, places de travail pour les étudiants et les chercheurs, etc.).

La **salle de lecture** pourrait être déplacée dans l'ancien hall du Musée au rez-de-chaussée, de manière à valoriser les peintures réalisées par Geo Fustier en 1941. Une majorité des ressources sera installée en **libre accès** au rez-de-chaussée. Des **réserves en sous-sol** s'imposeront néanmoins pour la

conservation des publications les plus précieuses ou les moins fréquemment demandées.

Les besoins de la médiathèque et de la bibliothèque ont été évalués à **550 m²**.

1.5. Hall, boutique et café

Le **hall d'entrée** revêt une importance particulière pour tous les usagers du Musée. Sa capacité doit permettre l'organisation ponctuelle de **réceptions jusqu'à 400 personnes**, lors d'inaugurations, de festivals ou autres manifestations ponctuelles. L'accueil permet d'**orienter les visiteurs** vers les différents services (expositions, médiathèque, bibliothèque, salles d'animation, salles de conférences, administration, etc.). Une **surface totale de 500 m²** apparaît nécessaire à l'ensemble des **activités regroupées dans le hall**.

Une **zone de détente**, ainsi qu'un **café-librairie**, font partie des **prestations de base d'un musée**. Les usagers y trouveront des **produits de qualité** (boissons chaudes et froides, pâtisseries, etc.), préparés dans un laboratoire adjacent, ainsi qu'un **choix d'ouvrages** ethnographiques et autres **articles inédits**, soigneusement sélectionnés.

Un **local spécifique** pour le **personnel de surveillance**, ainsi que des vestiaires séparés hommes et femmes, sont envisagés.

2. Espaces privatifs

2.1. Bureaux et salles de réunion

Le Musée doit pouvoir disposer de **bureaux**, de **locaux administratifs** et de **salles de réunion**, équipés selon les **normes usuelles de l'ergonomie**, pour l'ensemble de ses collaborateurs fixes et temporaires, chargés de mission ou stagiaires. Selon la nature des activités, les bureaux peuvent être **individuels** ou regrouper **plusieurs postes** de travail.

Les besoins des **Ateliers d'ethnomusicologie** et de la **Société des amis du Musée d'ethnographie** (SAME) sont pris en considération.

Actuellement, le Musée d'ethnographie et les Ateliers d'ethnomusicologie disposent de 442 m², surface qui sera **doublée lors de l'agrandissement pour atteindre 900 m²** et répondre à tous les besoins.

A noter que les bureaux doivent être **accessibles** au personnel, **indépendamment des horaires d'ouverture au public** et de la mise sous alarme des salles d'exposition et autres zones protégées.

2.2. Locaux d'inventaire et de traitement des collections

L'inventaire et l'étude des collections nécessite des **locaux communs** (environ 500 m²), notamment une **salle de tri** (mouvements d'objets entrants et sortants), un **dépôt pour l'entreposage provisoire** des collections en cours d'inventaire, ainsi qu'une **salle d'étude** permettant aux responsables de collections d'étudier les pièces, **avant leur transfert définitif** dans les **réserves externes** des Ports-Francis ou lors de la préparation d'expositions.

Le **studio photographique** et l'**atelier de restauration** sont rattachés à ces locaux, ainsi qu'un **local de quarantaine** permettant de traiter préventivement les objets entrants (décontamination).

2.3. Locaux techniques et ateliers

L'**atelier de décors** (lettrage, couture, soudure, électricité, montage, etc.), la **menuiserie** et le **local de peinture** sont indispensables à la **réalisation des expositions**. Les matériaux de construction

doivent pouvoir y être **livrés avec facilité** (accès livraison de plain-pied, monte-charge, etc.).

Des **vestiaires** séparés hommes et femmes, entièrement équipés, sont mis à disposition du personnel technique, ainsi qu'un **local administratif** (préparation des plans et des commandes, infographie, etc.).

Afin de répondre aux différents besoins, une **surface utile de 700 m²** est prévue.

2.4. Locaux de stockage

Différents **locaux de stockage** sont nécessaires au **bon fonctionnement** du Musée: dépôt de **matériel muséologique** (éclairages, projecteurs, vitrines, socles, cadres, etc.), dépôt de **matériel d'animation** (podiums, jeux, etc.), dépôt des **publications du Musée**, stock de la **librairie-boutique**, local d'**entretien** (fournitures courantes, produits et appareils de nettoyage), etc.

Les 700 m² attribués au stockage seront répartis en différents locaux, **principalement en sous-sol**.

2.5. Chambres d'hôte

Le Musée **accueille** régulièrement des **chercheurs, conférenciers** et **représentants des communautés** ethnoculturelles dans le cadre de ses missions. Deux **chambres d'hôte**, avec accès indépendant, doivent offrir la possibilité de loger sans frais supplémentaires les partenaires du Musée. 60 m² suffisent à couvrir ce besoin.

3. Table comparative des besoins fonctionnels (existant/projet)

	surface existante (m2)	surface projet (m2)	hauteur minimale (m)	commentaire
1.Espaces publics				
1.1.Salles d'exposition	800	3500	7, resp. 3.5	3 salles avec cloisons modulables: 2000m2, 1000m2 et 500m2
1.2.Salles de spectacle, de conférence et de séminaire	112	500	7, resp. 3.5	1 salle de spectacle 300 places (2x150), 1 salle de séminaire 60 places (2x30)
1.3.Salles d'animation et de répétition	135	250	3.5	surface existante: ADEM
1.4.Médiathèque et bibliothèque	204	550	2.5	
1.5. Hall, boutique et café	138	500	7, resp. 3.5	
<i>total</i>	<i>1389</i>	<i>5300</i>		
2.Espaces privés				
2.1.Bureaux et salles de réunion	442	900	2.5	surface existante: MEG 382m2, ADEM 60m2
2.2.Locaux d'inventaire et de traitement des collections	146	500	3.5, resp. 2.5	surface existante: studio photos et atelier de restauration exclusivement
2.3.Locaux techniques et ateliers	350	700	3.5, resp. 2.5	
2.4.Locaux de stockage	100	700	2.5	
2.5.Chambres d'hôte	0	60	2.5	
<i>total</i>	<i>1038</i>	<i>2860</i>		
Total surface utile	2427	8160		
Circulation et installations techniques (+15%)		1224		surface existante: chaudière 60m2
Total général		9384		

Coûts de construction / transformation en CHF selon prix / m2	
CHF 4500.00 / m2	CHF 42'228'000.00
CHF 5000.00 / m2	CHF 46'920'000.00
CHF 5500.00 / m2	CHF 51'612'000.00

ANNEXE 3

MEG - COMPARATIF DES SURFACES A DESTINATION DU PUBLIC**SURFACES FUTURES, SELON PROJET DEPOSE**

Salles d'exposition	2039.0	2e s.-sol
Foyer et vestiaires	226.9	1er s.-sol
Salle polyvalente	248.8	1er s.-sol
Salle de séminaire	45.4	1er s.-sol
Auditoire	45.5	1er s.-sol
Hall d'accueil et cafeteria	191.9	rez-de-chaussée
Boutique	27.5	rez-de-chaussée
Dégagement	38.6	rez-de-chaussée
Atelier de médiation et vestiaire	77.2	1er étage
Foyer	70.0	1er étage
Bibliothèque/médiathèque	241.0	2e étage
Consultation audiovisuelle	14.1	2e étage
Salle de réunion	24.1	2e étage
Espace de lecture	23.7	3e étage
Salle de lecture	40.6	3e étage
Total autres locaux publics	1315.3	
TOTAL SURFACES FUTURES OUVERTES AU PUBLIC	3354.3	

SURFACES EXISTANTES

Salles d'exposition	685.9	rez-de-chaussée et 1er étage
Bibliothèque	98.1	1er étage
Salle de réunion	56.9	1er étage
Salle de projection	57.4	1er étage
Foyer	126.9	rez-de-chaussée
Total autres locaux publics	339.3	
TOTAL SURFACES EXISTANTES OUVERTES AU PUBLIC	1025.2	

Ville de Genève, service d'architecture, le 17 mai 2010